

MAIRIE
DE
BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 02/07/2026

Séance du 18 juin 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 54

Étaient présents : M. Mohamed AIT-AIL, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 3), M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Franck DEFASNE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCO, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 7), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULO CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Patrick JACQUES

Étaient absents : M. Bruno CAIRE, Mme Laura GINIOT, Mme Eléonore METZGER, Mme Manon MONNIER, M. Jean-Pascal REYES

Procurations de vote : Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Bruno CAIRE à M. Guillaume BAILLY, Mme Laura GINIOT à M. Jérémy JEANVOINE, Mme Leïla HANNOUNI à M. Didier GENDRAUD (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Eléonore METZGER à M. Patrick VERDIER, Mme Manon MONNIER à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Pascal REYES à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER

OBJET : 40 - Attribution d'une subvention dans le cadre du programme Jer'Est 3

Délibération n° 008347

Attribution d'une subvention dans le cadre du programme Jer'Est 3

Rapporteur : Mme Emmanuelle MEUNIER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°1	09/06/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet le versement de la subvention pour l'année 2026 au RCDP dans le cadre de la participation de la Ville de Besançon au programme Jer'Est 3.

La Ville de Besançon est engagée depuis plusieurs années dans une coopération décentralisée avec des acteurs palestiniens, dans le cadre du programme Jer'Est, piloté par le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine en partenariat avec le centre social Al Bustan à Jérusalem-Est.

Ce programme, créé en 2019, associe aujourd'hui 18 collectivités françaises et bénéficie du soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Il vise à soutenir les dynamiques sociales locales, favoriser les échanges internationaux et promouvoir l'égalité femmes-hommes.

Dans le cadre du précédent programme Jer'Est 2 (2022–2025), la Ville de Besançon s'est impliquée dans plusieurs volets (jeunesse, culture, femmes), avec une mobilisation importante des services et des partenaires locaux :

- Le volet « jeunesse » a permis l'organisation d'échanges entre jeunes de Besançon et de Jérusalem-Est, leur offrant l'opportunité de découvrir leurs territoires respectifs, de partager leurs expériences et de participer à différentes activités éducatives, culturelles et citoyennes.
- Le volet « culture » a, quant à lui, mobilisé l'association bisontine de cirque social « The Serious Road Trip », qui est intervenue auprès de jeunes animateurs palestiniens afin de les former aux arts du cirque. En réciprocité, ces derniers ont été accueillis à Besançon à l'été 2024 pour présenter une représentation au public.
- Le volet « femmes » a notamment donné lieu à l'accueil, en février 2025, d'une délégation de 9 participantes, autour de thématiques telles que la parentalité, la santé et la confiance en soi, en lien avec les maisons de quartier. Cette action a été unanimement saluée pour la qualité des échanges et son impact social.

Le programme Jer'Est 3 (2025-2027) s'inscrit dans la continuité des précédentes éditions.

Un nouveau volet dédié aux femmes prévoit notamment l'accueil d'une délégation à l'automne 2026 dans 3 collectivités dont Besançon afin de travailler sur les thématiques de la parentalité, de la santé, de l'autonomisation et du renforcement des compétences des travailleuses sociales.

Un deuxième volet sur la jeunesse, permettra des rencontres entre jeunes français et palestiniens, en ligne dans un premier temps puis une délégation de jeunes devrait être accueillie en 2027 dans l'ensemble des collectivités participantes.

A ce titre, il est proposé l'attribution d'une subvention de 4 500€ en 2026 pour soutenir le programme.

En cas d'accord, la somme totale de 4 500 € pour cette aide sera prélevée sur la ligne 65.048.65748.0022205.10069

Les subventions feront l'objet d'un versement en une fois aux bénéficiaires à compter de leur notification.

Elles ne seront pas versées ou seront restituées, en partie ou en totalité, en cas :

- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme au projet pour lequel elle a été attribuée,
- d'annulation du projet,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées.

Les bénéficiaires devront se soumettre aux modalités de contrôle telles que définies à l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue la somme de 4 500 € au RCDP dans le cadre du programme Jer'Est 3 au titre de l'année 2026.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

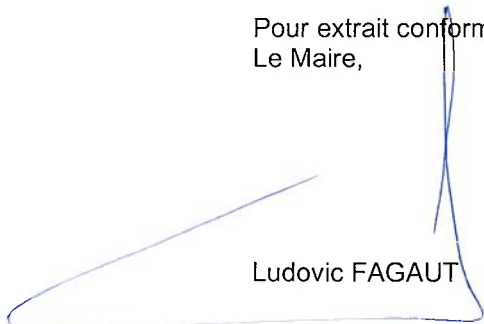
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Le Secrétaire de séance,



Patrick JACQUES,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Ludovic FAGAUT